

1589 Februar 7., Blois

A

SCHREIBEN<sup>1</sup> VOM [FRANZ. KÖNIG] HEINRICH III. AN DEN GOUVERNEUR  
VON AMBOISE, HPTM. [DE] GUAST

Gehört zu AH 115/41

---

Der Kopist, Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben, hat 1755?  
über den Briefftext geschrieben:

"V. [Brief an Guast]"

Es folgt das eigentliche Schreiben:

"Je me Suis toujours promis ce que vostre present porteur vostre frere  
m'a assuré[!], que vous n'etiez pour reconnoitre n'y obeir qu'a moy  
Seul, comme vous y estes obligè en toute façon, Je dis Si etroittement  
pour l'honneur que je vous ay fait que jamais homme ni fut ni Sera  
tant obligè, vous y estes obligè en toutte Sorte; or donc vous monter  
rez a l'original cette lettre et luy ferez Scavoir qu'il aye a Sortir  
du chateau d'amboise, et l'en ferez aller d'iceluy, car c'est à vous a  
m'en repondre, et non a luy, puisque je vous en donne la Capitainerie  
et Gouvernement, honneur Si grand à vous, que vous avez occasion de me  
Servir plus que nul qui vive, et n'avoir respect qu'a ma Seule volon-  
tè, vous ayant mis en mains ce qui m'est aussi cher que ma vie  
S'estoit bien vous honorer; et Si l'on aime Si fort Son amy ordinaire-  
ment pour estre tenu a luy que doit on a Son Roy Son Souverain et Son  
maitre. je vous feray si bien avec l'honneur, et vous en assure. vous  
ferez donc Soudain la presente receue ce que je vous commande Surtout  
que vous me devez d'obeissance, et [Henri I<sup>er</sup>, Duc d'Orléans-]Longu[e-  
ville] s'il est Sage me viendra trouver, persuadez luy, car je Luy  
promets, je ne Suis point trompeur, que je le verray de bon oeil, et  
Servira près de moy, Jusqu'a ce que je l'aye mis en Son gouvernement  
[der Picardie gemeint]<sup>2</sup>, ou je Suis resolu de le bien accomoder S'il  
me vient trouver, jl S'en repentira de m'avoir ainsy lassè et qu'il ne  
craigne la honte, car avec Son Roy il n'y en a point, je luy Serviray  
et de maistre et de Pere, qu'il ne Se perde donc point, Car tant Se-  
roit le repentir. Renvoyez moy donc vostre frere, et Sonderez ce que  
je ...<sup>3</sup> assurement qu'il Soit garde de la place d'amboise. jl ne doit  
point vouloir pour luy, ce que Si liberalement je vous ay donnè, et  
j'attens toute obeissance et fidele Service de vous, mais vous estes  
assez fort pour y faire obeir. vostre bon maistre et adieu. ...".

Der Kopist schliesst mit: "L'adresse est à Guast."

- 1) Vorliegendes Schreiben ist auf dem Hintergrund der ligistischen Wirren in Frankreich entstanden.
- 2) s. Davila/Guerres civiles II 450
- 3) Hier ist Platz für eine grössere Passage - 3 bis 4 Wörter - ausgespart.

---

AH 115, 202<sup>x</sup>

46

1589 Februar 10., Blois

A

SCHREIBEN<sup>1</sup> VOM [FRANZ. KÖNIG] HEINRICH III. AN [GOUVERNEUR]  
HPTM. [DE] GUAST, AMBOISE

Gehört zu AH 115/41

---

Der Kopist, Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben, hat 1755?  
über den Briefftext geschrieben:

"VI. [Brief an Guast]"

Es folgt das eigentliche Schreiben:

"Lors qu'il vous Sera baillé[!] la promesse Signée de la main de Messieurs D'esc... [=François de Pérusse, Comte d'Escars?]<sup>2</sup>, d'autefort le jeune [damit ist entweder des Edme de Hautefort natürlicher Sohn Henri de Hautefort oder aber dessen Neffe und Erbe François de Hautefort, dessen Gattin Louise de Pérusse d'Escars eine Tochter des obgenannten Comte d'Escars war, gemeint]<sup>3</sup> et de Bonnis vous deliverez [Henri de] hautefort entre leurs mains; mais qu'elle Soit nomement faite Selon ce que je vous ay envoyè la copie, et non autrement, et après ...<sup>4</sup> vous la m'envoyerez et gardez cette presente lettre pour vostre decharge, et Soudain ayant leurs Signatures me faites par hommes Seur a me la faire tenir, Dieu vous conserve. ...".

Der Kopist schliesst mit: "l'adresse, au Capitaine Guast à Amboise."

- 1) Vorliegendes Schreiben ist auf dem Hintergrund der ligistischen Wirren in Frankreich entstanden.
- 2) Bezüglich der Wahrscheinlichkeit der Erschliessung s. Dictionnaire 17, 758 Nr. 10.
- 3) s. ebenda 757 Nr. 8 und 758 Nr. 10
- 4) Hier ist Platz für eine grössere Passage - 3 bis 4 Wörter - ausgespart.

---

AH 115, 202<sup>v</sup>